

NOTICE EXPLICATIVE

N° 89

C. LAVEISSIERE

A. CHALLIER

LA REPARTITION DES GLOSSINES
EN CÔTE D'IVOIRE

Cartes à 1/2 000 000



OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER



PARIS 1981

NOTICE EXPLICATIVE

N° 89

**LA REPARTITION DES GLOSSINES
EN CÔTE D'IVOIRE**

Cartes à 1/2 000 000

C. LAVEISSIERE*

A. CHALLIER*

* Entomologistes médicaux de la Mission ORSTOM auprès de l'OCCGE, Laboratoire d'Entomologie du Centre Muraz, B.P. 171, Bobo-Dioulasso, Haute-Volta.

**ORSTOM
PARIS
1981**

© ORSTOM 1981
ISBN - 2 - 7099 - 0587 - 6

INTRODUCTION

La lutte contre les trypanosomiasés humaines et animales, dont la recrudescence dans diverses régions de l'Afrique inquiète tant les services d'hygiène nationaux que les organismes internationaux, est basée sur la chimio-prophylaxie et sur l'élimination des vecteurs : les glossines. Or cet objectif ne peut être atteint sans une parfaite connaissance de la bio-écologie et *a fortiori* de la répartition de ces insectes.

Après la carte de Haute-Volta (CHALLIER & LAVEISSIERE, 1977), nous présentons ici la carte de Côte d'Ivoire dont le but est de fournir des renseignements quant à la distribution des vecteurs de trypanosomiasés, en offrant plus de détails qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, et en permettant une remise à jour d'après les données qui seront obtenues à l'avenir.

Les cartes publiées dans le passé avaient surtout pour but de fournir les limites des aires de répartition des différentes espèces de tsé-tsés : ROUBAUD (1920), VILAIN (1948), POTTS (1953). RICKENBACH (1961) fournit plus de précisions en dressant une carte par degrés carrés.

II

ORIGINE DES DONNEES

Comme pour la carte de Haute-Volta nous avons utilisé :

- les résultats des captures effectuées par l'ancien S.G.H.M.P.* de 1939 à 1952.
- les résultats des enquêtes et prospections effectuées par les équipes du Laboratoire d'Entomologie du Centre Muraz.
- les renseignements fournis par les entomologistes de l'I.E.M.V.T., de l'O.M.S. et de l'O.R.S.T.O.M.

III

ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES

Les points de capture des diverses espèces de glossines ont d'abord été repérés sur les cartes de l'I.G.N. à 1/200.000. Ces points ont ensuite été regroupés par unité de surface équivalente à un carré de 10 minutes de côté (18 kilomètres). Les couleurs et les symboles propres aux différentes espèces de glossines ont enfin été reportés sur une carte à 1/1.000.000.

Chaque feuille à 1/200.000 couvrant un degré carré est divisée en 36 carrés de 10 minutes de côté. Pour permettre le repérage de chacun de ces carrés nous utilisons la méthode suivante : sur la feuille IGN chaque carré est numéroté de 1 à 6, d'ouest en est et du sud au nord ; un carré est donc identifié par un système de coordonnées : la première rangée au bas de la feuille comprend les carrés 11, 21, 31, 41, 51, 61 ; la seconde rangée comprend les carrés 12, 22, 32, 42, 52, 62.

En outre, chaque feuille IGN est identifiée par son titre correspondant à la ville la plus importante du degré carré. Exemple : DALOA, MAN,...

Un point de capture sera donc repérable de la façon suivante :
KOUENOUFLA, carré 23, feuille SEQUELA NB-29-XXIV.

* Service Général d'Hygiène Mobile et de Prophylaxie.

Chaque carré est divisé en 4 secteurs par ses deux diagonales : ceci permet de signaler la présence de 4 espèces différentes par coloriage de chaque triangle dessiné.

Le réseau hydrographique a été tiré de la carte IGN de la République de Côte d'Ivoire à 1/1.000.000 (1970). Pour éviter les surcharges nous nous sommes contentés de signaler les cours d'eau les plus importants. Les renseignements concernant les zones de végétation sont tirés des cartes de GUILLAUMET & ADJANOHOUN (*in* Anonyme, 1971). Les données climatiques proviennent de ELDIN (*in* Anonyme, 1971).

IV

LES GLOSSINES DE CÔTE D'IVOIRE

1. ESPECES RECENSEES

Neuf espèces ou sous-espèces de glossines sont présentes en Côte d'Ivoire :

- Sous-genre *Nemorhina* (ancien groupe *palpalis*) :
 - *Glossina palpalis gambiensis* Vanderplank 1949
 - *Glossina palpalis palpalis* (Robineau-Desvoidy) 1830
 - *Glossina tachinoides* Westwood 1850
 - *Glossina pallicera pallicera* Bigot 1891
- Sous genre *Glossina* s.str. (ancien groupe *morsitans*,
 - *Glossina morsitans submorsitans* Newstead 1910
 - *Glossina longipalpis* Wiedemann 1830
- Sous-genre *Austenina* (ancien groupe *fusca*)
 - *Glossina fusca fusca* (Walker) 1849
 - *Glossina nigrofusca nigrofusca* Newstead 1910
 - *Glossina medicorum* Austen 1911

Une dixième espèce, appartenant au sous-genre *Austenina*, *Glossina tabaniformis* Westwood 1850, aurait été signalée au sud-est de la Côte d'Ivoire, près de la frontière avec le Ghana, (BUXTON, 1955), mais elle n'est mentionnée dans aucun des documents que nous avons consultés.

2. IMPORTANCE MEDICALE ET VETERINAIRE

Glossina palpalis et *Glossina tachinoides*, en Afrique de l'Ouest, sont les deux principaux vecteurs des trypanosomes humains (*Trypanosoma gambiense* Dutton, 1902), agents de la maladie du sommeil. Les espèces vectrices des trypanosomes spécifiques des animaux (*T. vivax*, *T. brucei*, *T. congolense*) sont, outre les deux espèces signalées ci-dessus : *G. morsitans submorsitans* et *G. longipalpis*. Les autres espèces, plus rares et moins bien connues, sont, du fait de leur bio-écologie, des insectes d'importance mineure en médecine humaine et vétérinaire.

3. REPARTITION DES ESPECES

On remarquera immédiatement, en observant les cartes présentées ici, une discontinuité dans la répartition des glossines. Cette discontinuité est due au fait que :

- les enquêtes entomologiques ont surtout porté sur les foyers de trypanosomiase humaine (MAN, DALOA, ABENGOUROU...) en délaissant les zones indemnes.
- la partie méridionale du territoire ivoirien, la zone de grande forêt, est difficile à pénétrer.
- les conditions écologiques (climat, orographie et végétation) de certains secteurs peuvent ne pas convenir aux tsétsés et interdire leur présence permanente (ceci se vérifie plus particulièrement avec les glossines riveraines qui exigent l'ombre et l'humidité des galeries forestières).

Cependant, le long des cours d'eau permanents on pourra aisément extrapoler la présence d'une espèce si une zone "indemne" de tsétsés est encadrée, en amont et en aval par deux zones à glossines. Le long des galeries forestières importantes on peut considérer que la répartition est homogène et continue.

Le tableau I donne les principales indications sur la répartition des glossines selon les zones phytogéographiques et la pluviométrie annuelle ainsi que la présence d'espèce mentionnée dans de nouveaux degrés carrés depuis la publication de la carte de RICKENBACH (op. cit.).

GLOSSINA PALPALIS

Nous mentionnerons ici *Glossina palpalis* au sens large car la répartition des deux sous-espèces fait l'objet d'une étude séparée (CHALLIER, en préparation).

Glossina palpalis occupe pratiquement tout le territoire ivoirien. Les espaces indemnes sont soit les zones sèches, dépourvues de galeries forestières suffisamment importantes, soit des zones non prospectées.

GLOSSINA TACHINOIDES

La répartition de *Glossina tachinoides* est beaucoup plus limitée que celle de *G. palpalis*. La majeure partie des captures a été faite en secteur soudanais et en secteur sub-soudanais (limites définies par GUILLAUMET & ADJANOHOUN, 1971) au-dessus de 8° 30' de latitude. Toutefois on retrouve cette espèce au-delà de cette limite, en savane guinéenne, dans ce qu'il est convenu de nommer le V Baoulé et en forêt semi-décidue (capture sur la Marahoué à Bouaflé, LAVEISSIERE & CHALLIER, 1976). Ces captures exceptionnelles sont intéressantes car elles montrent une progression de l'espèce vers le sud (depuis les cartes de POTTS et RICKENBACH). Ce phénomène avait déjà été signalé au Nigeria (BALDRY, 1966).

GLOSSINA MORSITANS SUBMORSITANS

Cette glossine est caractérisée en Afrique de l'Ouest par une répartition

discontinue provenant des conditions du milieu et surtout de l'abondance du gibier qui lui fournit la majeure partie de sa nourriture.

Sa limite sud est voisine de celle de *G. tachinoïdes* (entre 8° et 8° 30' de latitude) mais comme pour cette dernière espèce on peut retrouver des individus en secteur guinéen et en forêt semi-décidue (capture sur la Marahoué, degré carré de Bouaké). Cette progression est, là encore, due à une "savanisation" du paysage provoquée en majeure partie par l'homme.

GLOSSINA LONGIPALPIS

Cette espèce occupe toutes les régions de savane et de forêt semi-décidue en évitant le secteur ombrophile. A l'ouest comme au sud elle est absente des zones où la pluviométrie annuelle est supérieure à 1600 mm. Elle se rencontre parfois dans les plantations de caféiers et de cacaoyers et à la périphérie des villages, à la limite du secteur de la forêt semi-décidue (CHALLIER & GOUTEUX, en préparation).

Autres espèces :

GLOSSINA PALLICERA est liée à une végétation dense et un climat humide. Sa limite septentrionale coïncide avec la limite de la savane guinéenne. Quelques individus ont été capturés en savane sub-soudanaise dans une zone correspondant à l'isohyète 1.300 mm. En secteur ombrophile cette espèce se retrouve le long des cours d'eau importants, dans les plantations et le long des lisières.

GLOSSINA NIGROFUSCA NIGROFUSCA semble avoir les mêmes exigences du point de vue végétation et climat car sa zone de distribution coïncide avec celle de *G. pallicera*.

GLOSSINA FUSCA FUSCA comme les deux espèces précédentes occupe toute la zone de forêt semi-décidue mais pénètre beaucoup plus profondément en secteur guinéen. On la retrouve dans le secteur sub-soudanais (degrés carrés de NASSIAN, TOUBA, MANKONO) et fréquemment dans le secteur ombrophile ce qui dénote un grand pouvoir d'adaptation.

GLOSSINA MEDICORUM, espèce relativement rare si l'on en juge par le faible nombre de capture, a une aire de répartition difficile à préciser. On la retrouve aussi bien en secteur soudanais (La Léraba, degré carré de KONG) qu'en savane guinéenne ou que dans la zone de grande forêt (degré carré de SOUBRE). Cette diversité des zones de captures peut comme pour *G.f. fusca* dénoncer un grand pouvoir d'adaptation.

V

LES GLOSSINES, LEUR HABITAT ET L'INFLUENCE DE L'HOMME

En Côte d'Ivoire, l'étude de l'habitat des glossines, de leurs relations avec la végétation, est complexe, non seulement à cause de la diversité des espèces mais aussi et surtout à cause de la variété des climats et des conditions phytogéographiques. En outre, depuis quelques années, on assiste à une redistribution des glossines dans les secteurs où les activités humaines et l'évolution des climats ont modifié le profil végétal.

Nous nous préoccupons surtout ici des espèces d'intérêt médical et vétérinaire en les scindant en deux groupes : les glossines dites riveraines et les glossines de savane. Un troisième groupe sera constitué par les autres espèces.

1. GLOSSINES RIVERAINES

On regroupe dans cette catégorie *Glossina palpalis s.l.* et *Glossina tachinoides*.

Toutes deux sont des espèces hygrophiles aux exigences strictes quant à l'humidité de leurs gîtes, à la température, au déficit de saturation. Le gîte typique de ces espèces est représenté par la galerie forestière, ou forêt riveraine, bordant les cours d'eau permanents ou semi-permanents ; elle est constituée en général par un rideau d'arbres, plus ou moins dense, dont la canopée domine une végétation arbustive et herbacée souvent touffue, le tout formant une voûte ombragée et plus fraîche que la savane environnante. Cette formation végétale bien particulière détermine donc un écoclimat différent de celui de la savane et constitue un habitat favorable aux glossines. De plus pour échapper aux températures et humidités extrêmes, au plus fort de la saison chaude, ces insectes recherchent des biotopes particuliers (troncs d'arbres couchés, trous d'arbres, etc...) où règnent des écidoclimats privilégiés permettant le maintien de l'espèce. Enfin, dans ces galeries forestières, vit une faune (oiseaux, reptiles, antilopes) susceptible de fournir aux tsésés l'alimentation sanguine qui leur est indispensable. La survie de ces deux espèces est assurée par un régime alimentaire particulièrement souple qui leur permet de se nourrir sur l'homme lorsqu'il se rend au bord de l'eau pour ses activités professionnelles, ménagères ou ses loisirs. Ce schéma classique de l'écologie des glossines riveraines n'est en fait valable que pour les zones septentrionales de la Côte d'Ivoire (secteurs soudanais et sub-soudanais — voir cartes —). En secteur pré-forestier *Glossina palpalis* manifeste un synanthropisme de plus en plus poussé dans toutes les zones où l'hom-

me a remplacé la forêt par ses plantations (café, cacao). Bien que climatiquement favorable la forêt ne semble pas être pour cette espèce le milieu idéal du fait de l'absence de lignes de vol (excepté le long des cours d'eau), de la faible abondance des mammifères et de l'absence de bétail. L'homme en défrichant offre des espaces dégagés favorisant le vol et la dispersion ; en installant ses plantations il crée des écoclimats secondaires favorables ; en installant ses campements de culture ou ses villages à proximité il offre à la glossine des sources de nourriture abondantes soit sur lui-même soit sur les petits animaux qu'il élève (porcs, chiens, chèvres). En conséquence dans toute la "ceinture du café" les glossines ont colonisé les plantations et même les villages. Cette situation rejoint celle décrite au Nigeria par BALDRY (1964 et 1969) avec *G. tachinoides*.

Cette situation épidémiologiquement dangereuse a favorisé l'apparition d'importants foyers de trypanosomiase humaine tels ceux de Bouaflé (LAVEISSIERE & CHALLIER, *loc. cit.*) ou de Vavoua (CHALLIER & GOUTEUX, en cours d'étude).

2. GLOSSINES DE SAVANE

Les exigences de *G.m. submorsitans* sont totalement différentes de celles des espèces précédentes. En effet, dépendant pour sa nourriture principalement des bovidés, sauvages ou domestiques, cette glossine fréquente surtout les zones de savane où existent des pâturages. Relativement plus résistantes à la sécheresse que les espèces du groupe *palpalis*, *G.m. submorsitans* survit aisément dans des conditions rigoureuses grâce aux écidioclimats favorables qu'elle découvre par exemple au niveau des trous d'arbres, des buissons et dans les fourrés. Cependant, au plus fort de la saison chaude et sèche elle doit se réfugier dans les galeries forestières où elle retrouve le gibier venu s'abriter et se désaltérer.

L'influence de l'homme sur la distribution de cette espèce peut se manifester selon plusieurs modes :

- la transformation de la savane boisée dense en savane herbacée par déboisement intensif (bois de chauffage) ou par les incendies (chasse) éloigne le gibier et restreint l'aire fréquentable par la tsétsé.
- inversement la transformation de la forêt semi-décidue en savane-mosaïque puis en savane boisée permet à *submorsitans* de coloniser de nouveaux territoires ce que nous avons signalé plus haut en comparant la répartition actuelle avec celle présentée par RICKENBACH, il y a plus de quinze ans.
- la raréfaction du gibier (chasse non contrôlée) peut évidemment entraîner une diminution des mouches par suppression de leurs principales sources de nourriture ; cependant à l'heure actuelle, en Côte d'Ivoire, l'intensification de l'élevage, l'installation de vastes "ranches" compense très largement la disparition du gibier. Il est à craindre qu'à court terme les problèmes posés par ce vecteur de trypanosomiasés animales s'accroissent de façon alarmante dans certaines régions.

Glossina longipalpis est une espèce plus liée à une végétation dense, de type guinéen, que *submorsitans*. MORRIS (1934) la situe dans ce qu'il désigne sous le nom de "transition forest". Toutefois on la retrouve jusque dans les régions nord-est du pays, peu modifiées par l'homme et très riches en gibier (réserve de

faune de Bouna par exemple). Mais comme l'espèce précédente, il est probable que *G.longipalpis* va voir son aire de répartition d'une part se restreindre au nord du fait de l'assèchement naturel et d'autre part s'étendre vers le sud du fait de l'action de l'homme sur la végétation forestière.

3. AUTRES ESPECES

Les glossines du groupe *fusca* et *G.pallicera* sont liées à la végétation dense soit de la forêt soit des galeries forestières. Elles peuvent ainsi pénétrer en secteur sub-soudanais en suivant les galeries forestières bordant les cours d'eau permanents. Il faut noter toutefois que *G.medicorum* se retrouve aussi bien sur la Léraba, au nord, que sur la Sassandra, en secteur ombrophile. Cela correspond-il à un fort pouvoir d'adaptation ou bien les échantillons capturés ne sont-ils plus que les résidus de populations isolées en voie de disparition ?

Comme pour toutes les autres espèces le sort de ces glossines est lié à l'activité humaine. Ainsi *G.nigrofusca*, autour de Daloa, se capture en lisière de village, étroitement inféodé aux porcs (LAVEISSIERE & SEKETELI, 1975).

VI

CONCLUSION

La répartition des glossines étant liée au milieu naturel se modifie avec les transformations progressives de la végétation due à des interactions complexes entre l'évolution naturelle des climats et les activités agropastorales de l'homme.

En Côte d'Ivoire, comme en Haute-Volta, on assiste depuis quelques années, à une régression des glossines dans les zones septentrionales et à une extension de leur aire vers le sud.

Le comportement même de la tsé-tsé se trouve modifié et l'on observe un synanthropisme de plus en plus étroit de la part de l'insecte ce qui dans certains endroits crée en ce moment même des situations épidémiologiquement désastreuses.

Il est nécessaire d'insister sur le fait que des études doivent être entreprises d'urgence dans diverses zones bioclimatiques de la Côte d'Ivoire pour faire une analyse fine de la bio-écologie des glossines, principalement dans les régions où l'homme a mis en valeur des espaces considérables. Les méthodes de lutte antivectorielles devront être adaptées à chaque situation particulière pour être efficaces et éviter que les trypanosomiasés ne reprennent, ou ne poursuivent, leur tragique progression.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tout particulièrement les Docteurs vétérinaires D. CUISANCE, Y. TAZE et H. POLITZAR pour tous les renseignements qu'ils nous ont fournis.

La majeure partie des points de capture de glossines dans le nord de la Côte d'Ivoire sont tirés des rapports suivants :

- CUISANCE D. - 1975 - Enquête sur les glossines dans la zone de la PALE et au niveau des portes d'entrée du bétail dans le nord de la Côte d'Ivoire. Enquête effectuée à la demande et pour le compte du BNETD-Abidjan. IEMVT, Maisons-Alfort, novembre 1975, 105 p.
- TAZE Y. - 1976 - Enquête sur les glossines dans la zone sylvo-pastorale du LOKPOHO. Travail effectué à la demande et pour le compte BNETD-Abidjan. IEMVT, Maisons-Alfort, 31 p.
- TAZE Y. - 1977 - Enquête sur les glossines dans le ranch de la Marahoué. Travail effectué à la demande et pour le compte du FED-Abidjan. IEMVT, Maisons-Alfort, 15 p.
- TAZE Y. - 1977 - Enquête sur les glossines sur la ferme semencière de la SODEPRA. Rapport IEMVT, Maisons-Alfort, 5 p.

Nous remercions également tous nos collègues entomologistes de la Mission ORSTOM auprès de l'OCCGE et de l'IRO de BOUAKE.

Nous sommes reconnaissants à M. P. SALES, du Service de Documentation et de Statistiques de l'OCCGE d'avoir bien voulu nous aider à la réalisation de ces cartes.

VII

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME – 1971 – Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire.
Mémoires ORSTOM N° 50, Paris, 391 p.
- BALDRY (D.A.T.) – 1964 – Observations on a close association between *G. tachinoides* and pigs.
Ann. trop. Med. Parasitol., 58, 32-44.
- BALDRY (D.A.T.) – 1960 – On the distribution of *G. tachinoides* in West Africa. Part I & II. *International Scientific council for trypanosomiasis research* N° 10, Lagos, 95-109.
- BALDRY (D.A.T.) – 1969 – Variations in the ecology of *Glossina spp* with special reference to Nigeria population of *G. tachinoides*.
Bull. W.H.O., 40, 859-869.
- BUXTON (P.A.) – 1955 – The natural history of tsetse flies. London School of Hygiene and tropical Medicine. Memoir N° 10, 816 p.
- CHALLIER (A.) & LAVEISSIERE (C.) – 1977 – La répartition des glossines en Haute-Volta. 1 carte couleur 1/2.000.000ème et notice explicative.
ORSTOM, Paris.
- LAVEISSIERE (C.) & CHALLIER (A.) – 1976 – Le foyer de trypanosomiase humaine de Bouaflé (Côte d'Ivoire) : enquête entomologique et épidémiologique, propositions pour une campagne insecticide. *Rapport multigraphié OCCGE/Centre Muraz N° 15/ENT.76* du 27/12/76, 25 p.
- LAVEISSIERE (C.) & SEKETELI (A.P.) – 1975 – Enquête entomologique et épidémiologique dans le foyer de trypanosomiase humaine de Daloa (République de Côte d'Ivoire).
Rapport multigraphié OCCGE/Centre Muraz N° 4/ENT. 75 du 15/04/75, 38 p.
- MORRIS (K.R.S.) – 1934 – The bionomics and importance of *Glossina longipalpis* Wied. in the Gold Coast.
Bull. ent. Res., 26, 309-335.

- POTTS (W.H.) — 1953 — Distribution of tsetse species in Africa.
Compiled from information collated by W.H. Potts. London : Director
of Colonial Surveys.
- RICKENBACH (A.) — 1961 — Cartes de répartition des glossines en Afrique Occi-
dentale d'expression française. ORSTOM, Paris. 2 cartes couleurs.
- ROUBAUD (E.) — 1920 — Les mouches tsetse en Afrique Occidentale Française.
Nos connaissances actuelles sur leur histoire et leur rôle pathogène.
Bull. Com. Et. hist. et Sci. de l'AOF, 3, 257 - 300.
- VILAIN (P.) — 1948 — De la répartition géographique des glossines en Afrique
Occidentale Française.
Bull. Méd. de l'AOF, 5, 107 - 116.

VIII

LISTE DES LOCALITES DE CAPTURE DES GLOSSINES

Cette liste de localités de capture de glossines sur le territoire a été établie à partir des cahiers de prospection gardés en archives au Centre Muraz, pour la période 1939 - 1956 et des résultats des enquêtes effectuées jusqu'en 1977.

Les localités sont classées par ordre alphabétique pour chaque carré de 10' de côté (environ 18 km) dans chacun des degrés carrés.

Les degrés carrés sont classés d'ouest en est, par bandes superposées du sud au nord ; ils sont désignés par le nom de la ville principale ainsi que par le système adopté par l'I.G.N.

Les carrés sont numérotés à l'aide d'un nombre de deux chiffres : celui des dizaines désigne la position du carré en longitude, d'ouest en est ; celui des unités, la position en latitude, du sud au nord. Ainsi, la première colonne à gauche de chaque degré carré comprend, du sud vers le nord, les carrés 11, 12, 13, 14, 15 ; la seconde, les carrés 21, 22, 23, 24, 25, 26, etc...

Certaines feuilles couvrent plus de 1° carré en longitude ; dans ces cas, la numérotation des carrés en longitude est poussée jusqu'à 8.

Exemple :

MAN

Feuille NB - 29 - XXII 7° 8' N / 7° 8' 0

(encadré : nom de la ville désignant la feuille d'un degré carré ; référence de la carte I.G.N. au 1/200 000ème)

16 : Numéro du carré de 10' de côté

YALO : Nom du village proche du point de capture

Route MAN - OUEKOUE Km 12 : Lieu de capture situé sur la piste de MAN à OUEKOUE.

Abréviations pour désigner les espèces de glossines :

P : *G. palpalis*

Pall : *G.p. pallicera*

T : *G. tachinoïdes*

Mors : *G. morsitans submorsitans*

F : *G. fusca*

L : *G. longipalpis*

N : *G. nigrofusca*

Med : *G. medicorum*

Mise à jour de la carte :

La carte peut être mise à jour périodiquement. D'éventuels auteurs, qui disposeraient de données nouvelles, pourraient publier dans une revue, les coordonnées des localités de capture en appliquant le système de référence adopté dans cette notice. Le lecteur pourrait alors colorier les triangles appropriés des carrés de dix minutes de côté.

TABOU**(Feuille NB-29-V)**

43	Fleuve TABOU	P.	44	Rivière HIRE (Confluent avec TABOU)	P.
----	--------------	----	----	-------------------------------------	----

SASSANDRA**(Feuille NB-29-VI)**

25	Lagune DIGBWE	P.	56	PAULI-BROUSSE	P.
35	BALMER	P.F. Pall.	66	BATELEBRE	P.
	SAN PEDRO	P.F. Pall.		SASSANDRA	P.F.N.

TAI**(Feuille NB-29-XI)**

46	Route de GUIGLO	P.F.	46	TAI	P. Pall.
----	-----------------	------	----	-----	----------

SOUBRE**(Feuille NB-29-XII)**

35	SOUBRE	P.F. Med.	65	GUEYO	P.F.
41	DAKPAKOUYA	P.	66	VALOUA	P.F.

GRAND BASSAM**(Feuille NB-30-IX-X)**

23	M'BATO - BOUAKE	P.		SOUBRE	P.
53	ABOISSO	P.	64	AYAME	P.
54	AMANKRO	P.		DIEVISSO	P.
	EBOKOFFI	P.		GUIEMBISSO	P.
	NIAMANKRO	P.	65	AKREZI	P.
	TIMBA	P.		DIMBOKRO	P.
56	APOUASSA	P.		YAQU	P.
	KETESSO	P.	66	Rivière KOUN	P.
	PREKRO	P.			

GRAND LAHOU**(Feuille NB-30-VII)**

51	DIBOU	P.			
----	-------	----	--	--	--

TOULEPLEU**(Feuille NB-29-XVI)**

43	BAKOUBLI	P. Pall.	54	GUIBOBLI	P.
	PANTROYA	P.		MAYOUBLI	P.F.
44	Ancien bac du CAVALLY	P.		PEHE	P.
	(Route de GUIGLO)		55	BINHOUYE	P.N.
	KAMBLI	P.		DOHOUBA	P.
	KOARO	P.		KATOUO	P.F.
	TIABELEBLI	P.F. Pall.		ZOGLEU	P.
	TOULEPLEU	P.F.	56	BOUTOUO	P.F. Pall.
	ZOQUINE	P.		GBANTEGLEU	P.
53	BOHIBLI	P.		YAOPLEU	P.F. Pall.
	BOUEBO	P.N.		ZOUAN - HOUNIEN	P.F.N. Pall.
	KOAGUEZON	P.F. Pall.			

63	BLEDI - DIEYA	P.	66	FINNEU	P.
	DIOYA	P.		KROZEALE	P.F.
	GANHIA	P.		VEITOUO	P.
	OULAIKPABLI	P.F.		YELEU	P. Pall.
	TIENDROU - VAYA	P. Pall.		ZEALE	P.F. Pall.
64	KEIBLI	P.			

GUGLO**(Feuille NB-29-XVII)**

14	GUEYA	P.F.	36	DA	P.
24	BEDIGOAZON	P.F.		DIUROUZON	P. Pall.
	KAADE	P.N. Pall.		KAHIN	P.F. Pall.
	TINTIEYA	P.	42	ZAGNE	P.
	ZIGLO	P.F.	44	GUGLO	P.F. Pall.
	ZOAZON	P.F.		YAOUDE	P.
26	DIEDROU	P. Pall.	45	DAHOUA	P.N. Pall.
	KOULOAN	P.F. Pall.		DUEKOU	P.F.N.
	PINHOU	P.		FENGLO	P. Pall.
32	KRIDI	P.F.		GUITROUZON	P.F.
	MEHQUENG	P.	46	BEQUE	P.F. Pall.
33	LEONA	P.		GUEHIEBLI	P. Pall.
	Rivière KOHONI	P. Pall.	53	Affluent de la Sassandra	F.
34	BEUA	P.N.	55	BLODI	P.
	DOMOBLI	P.		NIAMBLI	P.F.
	KATI	P.F. Pall.	56	IROUZON	P.
	MONA	P.F. Pall.		BAGOHOU	P.
	Rivière PANI	P.F. Pall.	62	BUYO	P.
	Rivière ZIEN	P.F.	65	GUEZON	P.F.
	ZOUAN	P.	66	PONA	P.F. Pall.
				SIBABLI	P.F.

DALOA**(Feuille NB-29-XVIII)**

14	BOKAREGUHE	P.F. Pall.		TAPEGUHE	P.
	BOZAHINO	P.		ZEDEGUHE	P.
	IBOGUHE	P.	25	BATEGUEDIA	P.F. Pall.
	NIONANENI	P.		BEDIEGBEU	P.
	SELIEGUHE	P.F.		DAHIROUGBEU	P.
15	BAIGBEU	P.		DEBO	P.F.
	BAGRO	P.F. Pall.		GREGBEU	P.
	BASSARAGUHE	P.		MADAGBEU	P.F. Pall.
	DETROYA	P.		Rivière LOBO	N.F.
	DILEYA	P.		VOVODOU	P.F.
	Fleuve SASSANDRA	P.F.N.L.		ZOUPANGBEU	P.
	GAROBO	P.F. Pall.	33	BAZAGA	P.
	GUETOUZON	P.		BETIGOGOUA	P.F.
	NYIME	P.		BEREGUHE	P.F. Pall.
	ZAHIRAGBEU	F.		GODA	P.
	ZOUKOUGBEU	P.L. Pall.		IROGOGOUA	P.F. Pall.
23	DERIBOUO	P.F. Pall.		ISSIA	P. Pall.
	DREKUA	P. Pall.		MABOGUHE	P.F.
	KEREGUHE	P.		ZOBIA	P.L.
24	BEKIE	P.F.	34	BATROUAN	P.F.
	DADEGUHE	Pall.		BOBREGUHE	P.F.L. Pall.
	KERAOREGUHE	P.		BOGUEDIA	P.F. Pall.

34	BOLIA	P.F. Pall.		BLA	P.F. Pall.
	BROKOUA	P.F.L. Pall.		BOLIA	P.F. Pall.
	DIGBEDUDUA	P.F.		DAGABOUA	P.F. Pall.
	DOHOUAN	P.F. Pall.		DIGBA	P.F. Pall.
	GOGOUAGUHE	P.F. Pall.		GBETITAPEA	P.F. Pall.
	KOREKIPREA	P.		GOGOGBAYA	P.F.
	LIGA	P. Pall.		GUEDEGUHE	P.F. Pall.
	MIMIA	P.F. Pall.		IBOBOLIA	P.F.N. Pall.
	NIOBOGUHE	P.F. Pall.		LEBA-TAGOURA	P.F. Pall.
	OUANDIA	P.L. Pall.		NIOUBOUA	P.F. Pall.
	TASSOUROUBOUA	P.F. Pall.		SERIA	P.F. Pall.
35	BALIA	P.N. Pall.		TADIA	P.
	BETIA	P.N.		TAHIRAGUHE	P.F.N. Pall.
	BOGUHE	P.F.L. Pall.		YEPEUZA	P. Pall.
	BRAKAGUHE	P.F.N. Pall.		ZA	P.F.N. Pall.
	DIGBAPIA	P.F. Pall.		ZAGUEDIA	P.F. Pall.
	GOSSIA	P.F.L. Pall.		ZAKOUA	P.F. Pall.
	KOREA	P.F. Pall.		ZELIA - KORA	P.F. Pall.
	KOUKAGUHE	P.F. Pall.		ZOBOUA	P.
	KRAKA	P. Pall.		BALUZON	P.F.N. Pall.
	KRIKOREA	P.F.N.L.Pall. 46		DALAO	P.F.N.L.Pall.
	NOUMOUSERIA	P. Pall.		GBOKORA	P.F. Pall.
	SIBRAGUHE	P.F. Pall.		GOGOGUHE	P. Pall.
	TAPIA	P.		GUEYA	P.N. Pall.
	ZIGUEDIA	P.F.		LABIA	P.
	ZOBIA	P. Pall.		SAPIA	P.N. Pall.
36	BRIBOOU	P.F.N.Pall.		TAGOURA	P.F. Pall.
	DIGBAPLIA	P.		TAPEGUHE	P.F.N. Pall.
	DOBOUA	P.F. Pall.		TAZIBOOU	P. Pall.
	GOSSEA	P.F.N. Pall.		TOROGUHE	P.F.N. Pall.
	KEIBLA	P.F. Pall.		ZAGUIGUIA	P.F. Pall.
	KOUKOGUHE	P.F. Pall.		ZAKARIA	P.F.N. Pall.
	ZAHIBO	P.F.		ZEPREGUHE	P.N.
	ZAYA	P.F. Pall.		ZEREFLA	P.
	ZEBRA	P.N.		NIATIAYO	P.F.
42	BALAHIO	P.	53	NIEBELAYO	P.
43	BREKOREA	P. Pall.		SAIOUA	P.
	BROMA	P.		BOLIA	P.
	GABIA	P.F.	54	BEBOOU	P.F. Pall.
	NIAOURAYO	P. Pall.	55	KPAMUZON	P. Pall.
	Rivière GOREE	P.		KRIBLEGUHE	P.F. Pall.
	ZAKROGUHE	P.		ZALIOUAN	P.F. Pall.
	ZEGA	P. Pall.		GONATE	P.F.L. Pall.
44	BEKORA	P. Pall.	56	BIEGON	P. Pall.
	LOUBOUA	P.	65	VRIGI	P. Pall.
45	BALAGOUA	P.F. Pall.		BLABLATA	P.
	BEKIPREA	P.F.N. Pall. 66			

GAGNOA**(Feuille NB-30-XIII)**

11	GAGNOA	P.		PRONIANI	P. Pall.
14	BORATA	F.		SAYETA	P.N. Pall.
	KOBLATA	P.L.F.		SINFRA	P.F. Pall.
	KOUEINFLA	P.L.		ZEMENEFLA	P. Pall.
	MANOUFLA	P.	15	DUAFLA	P.L.

	PROZIBLONFLA	P.F.		MARAHOUÉ (Bouafle)	P.T.F.L.
	YAOKRO	P.		SUEFLA	P.
16	GOAZRA	P. Pall.	34	BOLIFLA	L.
24	KUAFLA	P. Pall.	36	BONZI	P.
	Rivière OURENE	P.		DEGBEZERE	P.L.F. Pall.
	SANEGOURIFLA	P.N.		KOUASSIPELITA	P.
	ZOUGOURATA	P.F. Pall.		KOUDOUGOU	P. Pall.
25	KONEFLA	P.		OUANZANOU	P.L. Pall.
	SIETINFLA	P.	43	OUME	P.F. Pall.
26	BLANFLA	P. Pall.	44	BOUNAFLA	P.
	BOUAFLE (Route de		45	ZAMBAKRO (Bandama)	P.
	ZUENOULA)	P. Pall.	64	TOUMODI	P.F.
	GARANGO	P. Pall.	66	YEBOUÉBO	L.

DIMBOKRO

(Feuille NB-30-XIV)

21	MOROKRO	P.		DIAMALABO	P.
24	DIMBOKRO	P.L.F.		DIANGOKOKOKRO	L.
	DIOLA-BROUKRO	P.	32	N'DROSSOU	F.
	KAN (Pont sur la riv.)	P.	33	ANOUMABA	P.
	KOLIBO	F.		BEDIAKRO	P.F.
	OUROUGOU (Pont sur			SEREBISSOU	P.N.
	la riv.)	L.	34	ADIBROBO	P.N.
26	AMAN - POKOUKRO	L.	35	AHUA	P.
	BOKAKRO	P.L.	36	AMANAKRO	L.

ABENGOUROU

(Feuille NB-30-XV)

24	ANIANSSUE	P.F.	42	ABRADINE	P.
	ETYINKRO	P.		AKAKOMOEKRO	P.
	NGARAKRON	P.		ARANGOUANOU	F.
25	ASSEMANOU	P.		M'BASSO	P.
	DALO	P.		OUANGUI	P.
	KOUAMENAKRO	P.F.	43	BAKAKOKRE	P.F.
	SATIKRAN	P.F.		BEBOU	P.F.
26	AMANGOUAKRO			ZARANOU	P.
	(COMOE)	P.F.	44	KOUADIOKRO	P.
	ANOUMBAKRO	P.F.	46	PADIENAN	P.
	ELINSO	P.F. Pall.		SANKADIOKRO	P.
32	ATTIE	P.F.		YAKASSE	P.
33	AMIAKOISSIKRO	P.F.		ZAMAKA	P.N.
	BLEKOU	P.F.		ZINZENOU	P.N.
34	AHINEKROU	P.F.	51	BIANOUAN	P.
	ASSAKROU	P.F.		SONGAN	P.
35	ADAOU	P.	52	DIAMBARAKROU	P.
	ADOUNOUKRO	P.	54	NIABLE	P.
	KOISSI - BENYEKRO	N.	55	EBRINEMOE	P.
	Rivière BEKY	P.	56	BRIDOUKROU	P.
	ZEBENI	P.		MANZANOUAN	P.
36	AMELEKYIA	P.F.	61	DEIMBA	P.
	KOUATYINKRO	F.		(non mentionné sur	
41	AKREBI	P. Med.		les cartes)	
	BETTIE	P.F.			

DANANE

(Feuille NB-29-XXII)

43	GBON - HOUYE	P.F. Pall,	DEHQUEPLEU	P.F. Pall,	
44	DANIPLEU	P.F.N. Pall,	DOUATOUO	P.F. Pall,	
	Monts NIMBA	P.	TEAPLEU	P.F.N. Pall,	
51	BANNEU	P.F.N. Pall,	TIENVOPLEU	P.F.	
	BIANHITOUO	P.	TRODAPLEU	P. Pall,	
	DOPLEU	P.	62	BLAPLEU	P.
	GBOUAGLEU	P.F.N. Pall,	CAVALLY (Bac sur le)	P.	
	GUINGLEU	P.F. Pall,	DAHIBA	P.F. Pall,	
	IPOUATA	P.	DANANE	P.F.N.	
	KPEAPLEU	P.	FLAMPLA	P. Pall,	
	LIGALEU	P.F.P.II,	FLAMPLEU	P.N. Pall,	
	Rivière NUON	P.	GBATA	P.F. Pall,	
	SEILEU	P.	MANTONGOUINE	P.	
	TROGLEU	P.F. Pall,	ZONNEU	P.	
	ZANGBATOOUO	P.N. Pall,	63	DAKUIGOUINE	P.F. Pall,
	ZONGOPLEU	P.F. Pall,	GOPLEU	P.F. Pall,	
	ZOUTOUO	P.F.	NIMPLEU	P.F.	
52	GOUTRO	P.F.N. Pall,	QUA	P.F. Pall,	
	GUIN - HOUYE	P. Pall,	SIOBA	P.F. Pall,	
	YOLEU	P.F.	TROKOLIMPLEU	P.F. Pall,	
53	GOPOUPLEU	P.F.N. Pall,	64	BANLEU	P.F. Pall,
	KOUAN - HOULE	P.F.N. Pall,	Route BANLEU-		
	ZEALE	P.N.	DIEMPLEU	P.F.	
61	BEAPLEU	P. Pall,	65	DIEMPLEU	P.F.
	BOUNTA	P. Pall,	GLANLE	P.L.	
	BOYAPLEU	P.	66	SIPLOU	P.

MAN

(Feuille NB-29-XXII)

11	DAKOUÉGOUINE	P.F. Pall,	KIANLE	P. Pall,	
	FEAPLEU	P. Pall,	NIONLE	P.	
	SENGOUINE	P.F.	PODIAGOUINE	P.F. Pall,	
12	KOUÉPLEU	P.F. Pall,	YADOULEU	P. Pall,	
	MAHAPLEU	P.F. Pall,	YAPLEU	P.	
	Route MAN-DANANE -		22	BLOLE	P.F.
	Km 39	P.	GBANDEGOUINE	P.F. Pall,	
13	DROPLEU	F.	GLEPLEU	P.F. Pall,	
	KPANZAOPLEU	F.	LAGOULALE	P.F. Pall,	
	ZONLEU	P. Pall,	Rivière GLOUBA (route		
14	GEOULE	F.	de DANANE)	P. Pall,	
	SANTA	P.F.	Rivière MIA	P.F.N. Pall,	
15	Rivière KOUE	P.	Rivière N'ZO (vers		
	Rivière MLIN (entre		GOUINE)	P.F. Pall,	
	SAMANPLEU et		Route LAGOULALE -		
	BLOMA)	P. Pall,	SAGUIPLEU	P.F. Pall,	
	SAMANPLEU	P.	Route MAN - DANANE		
	ZOKOMBA	P. Pall,	Km 20	P.	
16	GLANGOUALE	P. Pall,	Km 32	P.	
	Rivière MLIN	P. Pall,	Km 37	P.	
	YALO	P.	Km 38	P.F.	
21	BLOTILE	P.	SAGUIPLEU	P.F.N. Pall,	
	DAINE	P. Pall,	SANGOUINE	P.F.N. Pall,	
	GOZIOGOUINE	P.F. Pall,	TYAPLEU	P.	

23	BIAKALEU	F.		ZOQUALE	P.
	BLEPLEU	P. Pall.	34	BOFESSO	P.
	DOUELE	P.F.		GBATONGOUEN	P.
	GOTONGOUINE	P.F. Pall.		GOUYEGOUEN	P.
	KASSIAPLEU	P.F. Pall.		GUAMBELLO	P.F.
	ZONLEU	P.F.		KANDOPLEU	P. Pall.
24	BLAPLEU	P.		MELAPLEU	P. Pall.
	GAMA	P.F.		Rivière KO	P.F. Pall.
	KIELE	Pall.	35	BIANKOUMA	P. Pall.
25	PLAGOUE	P.N. Pall.		BIETONDIE	P.
	GBABLASSO	P. Pall.		DEMBA	P.
	KABAKOUMA	P.F. Pall.		DIGBALE	L.
	YEPLEU	P.		DIGOUALE	P.
26	Bac sur le BAFING	P.		DIO	P.
	FOUNGESSO	L.F.		DOUE	P.N.
31	GBLONLE	P.F. Pall.		GANLE	P.
	LOGOUALE	P.F.N. Pall.		GAN-SANTA	P.
	Rivière N'KO (route de DUEKOUÉ)	P.F.N. Pall.		GOGOUEIN	P. Pall.
32	BELE	P.F.N. Pall.		GOUESSESSO	P.
	BLOLE	Pall.		GUEFINSO	P.
	BOGOUINE	P.F.N. Pall.		KEZOVILLE	F.
	DOUELE	P.N. Pall.		Rivière SOUAN (Route MAN-TOUBA)	P.
	Entre DIAPLEU & DOUELE	F. Pall.		Route DIGOUALE-POBA	P.L.
	GBONGOUINE	P. Pall.		SOMA	P.
	GLEGOUINE	P.	36	TE	P.
	GONGOUINE	P.F. Pall.		Rivière BAFING	P. Mors.
	GOUEKANGOUINE	P.F. Pall.		YAMATOULO	P.L.
	Rivière NYA (Route MANDUEKOUÉ)	P.F.	41	ZOUZOUSSO I	P.
	Route DOULE-			BANGOLO	P.F. Pall.
	BOGOUINE	P.F.		BEQUE	P. Pall.
	Route MAN-DUEKOUÉ			GOUEGUI	P.F.
	Km 12	P.F. Pall.	42	GUEBE	P.
	Km 17	P.F.		ZEO	P.F. Pall.
	Km 21	P.F.		DATOUZON	P. Pall.
	Km 22	P.F.		NIDROU	P.
	Km 23	P.		SAHIDROU	P.
	Km 29	P.	43	TOKPADROU	P. Pall.
	Route MAN-DANANE			TOUANDROU	P. Pall.
	Km 16	P.		FAKOBLI	P.L. Pall.
33	BIGOUIN	P.		FANIANPLEU	P. Pall.
	GBEPLEU	P. Pall.		GBODROU	P.L. Pall.
	GOUMPLEU	P.F. Pall.		GLAYOGOUEN	P.
	GUIANLE	P.F.N. Pall.		GUERA	P. Pall.
	KASSIAPLEU	P.F. Pall.		KIRIAO	P.N. Pall.
	KOGOUIN	P. Pall.		KONTROU	P. Pall.
	MAN	P.F. Pall.		KRIKOUMA	P. Pall.
	Monts TONKOU	F.		MAHEBLY	Pall.
	Rivière KO	P.F. Pall.		SEAMBLEY	P. Pall.
	Route MAN-DANANE			SIABLY	P. Pall.
	Km 12	F. Pall.		TESSON	P.F. Pall.
	ZELE	P.F.		ZAGOUE	P.F. Pall.
				ZE	P.
				ZOUATTA	P.

44	DIANE	P,N.		SIABLI	F.
	DOUOTONDIE	P.		TONKPATA	P,F,L. Pall.
	GBONNE	P.L.	55	DOUAGUERE	P.
	GOUETIMBA	P.		NANE	L.
	GOURANE	P.		OUALOU-	
45	GBANEGOUIN	P,F. Pall.		KOUROUKRO	L.
	GBEHIGUE	P.		Route SEMIEN -	
	GOUINE - SOBA	P.L.		TONKPATA	P,F.
	SOMBA	P.		Route SOBA-OUALOU	P.L.
46	GODIGUI	P.	56	Gué du BAFING	P.
52	BAIBLY	L. Pall.		KANGOLO	P.
	BATIEBLI	P. Pall.		Route OUALOU -	
	GBEIBLI	P,N. Pall.		KOUROUKORO	P.
	KOUIBLY	P,L,Pall,Mors	62	KESSERABLY	P. Pall.
	NIOAKE	P. Pall.		PIEBLY	P,F. Pall.
	NYONDROU	P.	63	KANEBLI	P.L.
	OUYABLI	P,F. Pall.	64	Route SEMIEN-TAOBLI	P,F.
	SIEBLY	P. Pall.		SEMIEN	P,F,L.
	TOTROU	P. Pall.		TAOBLI	P.L.
53	KOULAYERE	P.	65	BAC de SEMIEN	
	MAKAHEBLI	P. Pall.		(SASSANDRA)	P,F,L,Mors,Med.
	POMBLI	P. Pall.		BIBITA	F,L.
	Route KOUA à			KOUROUKORO	P.L.
	ZOUATA	P.		Rives du BAFING	P,F,N,L.
	Route TIEBLI à			SANGOUA	L.
	DOUAGUE	P.	66	GBRAMASSALA	P.L.
	SOUAKPE	P,L. Pall.		KAMALO	P.L.
	TAOBLI	P. Pall.		LAHOUA	P.L.
	TIEBLI	P,L. Pall.		LOTOU	P.L.
54	FLANSOBLI	P,F,L.		SAGBA	P.
	KLANGBOLABLI	P.		SANGOUA	P,F,L.
	KOUA	P. Pall.		TALA	P,F,L.

SEGUELA

(Feuille NB-29-XXIV)

11	DANIAFLA	P,F. Pall.	26	GBENA	P,L. Pall.
	FIEKON - BOROMBO	P,F. Pall.		KROMINA	P.
	GOURAMBA	P,F,L,Mors		SEGUELA	P.L.
	MONOKO - ZOHl	P. Pall.	32	KETRO-BASSAM	P. Pall.
13	VAOU	P,F.	33	GATIFLA	P,F,L. Pall.
16	BABIEN	P,L. Mors	35	DJIGUILA	P,L. Pall.
	DASSO	P.L.		OUAHI	P.L.
	DYENFIE	P,L. Mors		SAMINA	P.L.
	GBELO	P,L.	36	DIAKALA	P,F,L.
	SIFIE	P,F,L.		FIZANIGORO	P,T.
21	BAGOURI	P.		GBALO	P.L.
	BOROMBO	P. Pall.		GBOHOOU	P. Mors.
	BROUAFLA	P,F. Pall.		KENEGBE	P,F,L.
	KOULEYO	P.		MENA	P.
	ZOUKOUBOUE	P,F. Pall.		SEGUELA	P.L.
22	BOHINOu	P. Pall.		SENA	P,F,L.
	PELEZI	P,F. Pall.		TEGUELA	P.L.
	entre PELEZI et ZALA	P.	41	BAHOUAN	P. Pall.
	YOUOREDOULA	P.		BRIZEBOUA	P,F. Pall.
	ZALA	P,L,F.		DIDEGUE	P. Pall.

	GADOUAN	P.F.N. Pall.		BEDIALA	P.L.
	MADOGUHE	P.F.N. Pall.		BEGAFLA	P.F.
	ZOKOGUHE	P.F.		BIALATA	L.
43	GOZI	P.		FAAZRA	P.F.
	KOUDOUGOU (village Mossi)	P.F.N.L.Pall.		OUROUTA	P.F.L.
	SEBOUAFLA	P.		SEIFLA	P.F.
	VAVOUA	P.N. Pall.	52	SETRAFLA	P. Pall.
44	TRAFLA	P.	63	BANDIAHI	P.
45	BOGOLO	P.F.L. Pall.		Fleuve BANDAMA	P.F.L.N.
	DYOROLE	P.L.		GOATIFLA	P. Pall.
	SEBEDOUFLA	L.		KAYA	P.L.
	TYEMASSOBA	L.		KOUDOUGOU	P.L.
46	MASSALA	P.L.		SEIZRA	P.L.
51	BANOUFILA	P.F. Pall.	65	ZUENOULA	P.L.
	BANSUFLA	P.F.	66	KOUROUKOOUNGA	P.F.L. Pall.
				TULE	P.F.L. Pall.

BOUAKE

(Feuille NB-30-XIX)

11	KOUPELA	P.F.	31	BEGBESSOU	P.F. Pall.
	Marigot des éléphants	P.L. Mors.		BENOU (Bandama)	P.F.L.
12	BOHIFLA	P.		N'DENOU	P.F.L. Pall.
16	BAMBALOUMA	P.L.F. Pall.	34	BOSSI	P.
21	AKA - N'GUESSANKRO	P.L. Pall.		KONGOSSOU	P.
	KRIMABO	P.L.F. Pall.		PAMBASSOU	P.T.
	PAKOUABO	P.L.N.F.Pall.	35	AKAYAOKRO	P.
22	FROSSOU	P. Pall.		ASSENGOU	P.
	KOUAMEKRO	P. Pall.		BEOUMI	P.
	N'DOUFFOUKANKRO	P.L.		GAGOU	P.
	PANGBAN	P.L. Pall.	41	DOUIBO	P.F.L.
23	AHALE	P. Pall.		KOSSOU	P.
	ATTASSE	Pall.	42	AGROKRO - KOFFI	P.F.L. Pall.
	BLE	P.L. Pall.		KOMOROSSOU	P.
	DIAKOHO	P.L. Pall.	46	PETENOU	P.
	DIOMANBO	P.L.	51	PRONONOU	P.
	KAVAKA	P.L.		SATIARI	P.
	KROUKOUAMESSOU	P.L. Pall.	52	TIEBISSOU (Pont sur le Kan)	P.
	NIANDA	P. Pall.		LOKO (rivière)	P.
	TERENOU	P.	53	LANGUIBONOU	P.
25	Ancien bac du Bandama	P.	55	FOROFORO	P.L.
26	FEREAPLA	P.L.	66	TOURO	P.

M'BAYAKRO

(Feuille NB-30-XX)

12	MORANOU	P.	23	KOUDIO N'DRIKO	L.
15	KONDAKRO	P.L.	31	Bac de BOCANDA	L.
	KOUASSIBLEKRO	P.L.		DIEZOUKRO	P.L.
21	KANOKRO	P.L.		FONDI	P.L.
	KROUE N'DOLIKRO	P.L.		MEKRO	P.L.
	NANGOKRO	L.		SOUAMEKRO	L.
	N'DOKOUASSIKRO	L.		SOUSSAYAKRO	P.L.
22	BOUNDA	L.	32	ADI-KOFFIKRO	P.L.
	YEOUÉ N'DOLIKRO	L.		DINAYAKRO	P.L.

33	AKOTIAKRO	P.F.	53	ABOKRO	P.F.L.
	KISSIEMALEKRO	P.L.	54	ADI - YAPIKRO	P.
	SAEBO	P.L. Med.		DANGOUKRO	P.
34	Rivière SOUNGOUROU	P.		ZANOUKRO	P.F.L.
43	AKISSIKRO	P.L., Pall., Med.	55	BONGHERA	P.
	AKRIFFOUKRO	P.L. Med.		SANDOUGOU KOSSIA	P.
	Ancien bac sur le N'ZI	P.	61	DADIEKRO	P.
44	ESSUYKRO	P.L.		KOUTOUKOUNOU	P.
46	SATAMA-SOKOURA	P.			

AGNIBILEKROU - KOUAME - DARI

(Feuille NB-30-XXI-XXII)

11	ANOUMABO	P.		ASSUANE	P. Pall.
	FONANOU	P.		AUENOU	P.F.
	KOUAKOUAKRO	P.		DILOKRO	P.F.
16	Plantation sucrière de Sérébou et fleuve Comoé	P.L. Med.		KONGODIA	P.
21	ADIEKRO	P.		NIANDA	F. Pall.
	DEBIKRO	P.	52	ZOROKRO	P.
	LAGOUKRO	P.		AKASSO	P. Pall.
	NGATAKRO	P.		ANYANFOUTOU	P. Pall.
31	AMELIAKRO	P.		KOTOKOU AYERA	P.N.
	KOKONOU	P.		TENGUELAN	P.N.
	KOMOE - NOUAN	P.	53	YOBOUAKRO	P.
32	KOMOE - DENOU	P.F.		ASSEMPANAYE	P.
36	KOUAKOU - KANKRO	L.	61	TANKESSE	P.
	MADAM	P.F.L.		DAME	P.
41	APPROPONOU	P.F. Pall.	62	KOUADIOKRO	P. Pall.
	ATTOBRO	P.		AMIKROU	F.
	DUFFEREBO	P.		ATAKRO	P.
	GUESSANKRO	P.		BOSSI - NAMIEKROU	P. Pall.
	N'GRA	P.F. Pall.		PRESSOU	P.N. Pall.
43	BANGOUA	P.F.N. Pall.	64	TIENKOUAKRO	P.N.
46	SEKETI	L.	72	TRANSUA	P.F.
51	AGNIBILEKROU	P.	75	ABENGOUROU	P.F. Pall.
				ASSUEFRI	P. Pall.

TOUBA

(Feuille NC-29-V)

22	GWEKORO	P.		TOUBAKO	P.
	SANTA	P.	51	FOUENAN	P.
23	Rivière WE	P.		LONDANA	P.L.
32	GANWE	P.	52	BEKA	P.
	SERIFINA	P.		SANANGORONI	P.
	TIRIKORO	P.		SIANO	P.
	WANINOU	P.		TYENKO	P.
33	TENEMASA	P.		BOORA	P.M.
41	GO	P.L.	53	NGORONDOUGOU	P.
	GWANA	P.		SANANKORO	P.M.L.
42	FERANTERA	P.	54	BAKE	P.L.
	KAMASELA	L.		DESSENE	P.
	KOUROUKORO	L.	55	MOYENDOUGOU	P.
	Rivière GBEN	P.		entre MOYENDOUGOU	
	TOUBA	P.		et SILAFERESSO	P.

62	BIANKO	P.	81	Bac sur la SASSANDRA	P.
64	BABOUESA (Affluent du Tienko)	P.L.M.	83	DABARA	Pall.
65	BOROTOU	P.L.	85	GUIBOROSO	P.
	Rivière KOBE	P.F.L.		Rivière KOBE	P.F.L.
				Rivière TIENKO	P.F.M.L.

MANKONO

(Feuille NC-29-VI)

11	BERENI - DIALLA	P.L.,Mors,Pall		OUSSOUGOULA	P.L.
	DJENIGBE	L.		SIANA	P.L. Mors.
	GBETOGO	P. Mors.		SUINLA	P.
	GOURAMBA	P.F.L.,Mors.	32	DIARABALA	P.L.
	NIANDOSO	P.L. Mors.	33	KANI	P.L.
12	LOHOU	P.L.	34	FOROTOUTOU	L. Mors.
	MASSALA	P.		KOMATOU	P.L. Mors.
	WOROFLA	P.		MANABRI	L.
13	DOUGOUGBE	L.	35	FADIADOUGOU	M. Mors.
	KANGANA	L.	41	NANDALA	P.L.
	KOGNIMASSO	P.L.		Rivière YOUHO et	
	KOHIMON	P.		MARAHQUE	P.T. Mors. L.
14	GBEMANZO	Pall.		SANDALA	P.L.
15	MADJI	P.L. Mors.		SOMANA	P.L. Mors. Pall.
21	BENGORO	P.L.F.	42	Rivière KOBANI	P.T. Mors.
	NIANGORO	L.		Rivière LENGUEKO	T.L.
	Rivière YARANI	P.L.	43	MARAHQUE vers affluent	
22	TIMAN	P.L.		KHOUVRA	P.T. Mors. L.
23	KATO	P.L.	46	GBOMINASSO	P.L.
25	BAGATOGO	L.	51	Rivière FON	P.
	BANANDJE	P.L. Mors.		Rivière MARAHQUE	P.T.L. Mors.
	MIGNINIBA	P.L. Mors.		MANKONO	Mors.
26	MORONDO	P.F.	56	LENGUEDOUGOU	P.
31	BOBI	P.L.	62	KOMIDERE	P.L.
	DOUALLA	P.		TOMONO	L.
	FARAFING	P.		TONDOLO	P.
	MAMOUROULA	P.			

KATIOLA

(Feuille NC-30-I)

13	SOMOKORO	P.L.	54	ANGOLOKAHA	L.
22	OUEDALA	P.L.	61	KATIOLA	P.L.
31	ALEKRO	P.L.	62	DARAKOLONDOUGOU	L.
35	TENINDIERI	P.T.L. Mors.		OFIAKAHA	P.
53	SEGUELE	F.L.	63	FONDEBOUGOU	L.

DABAKALA

(Feuille NC-30-II)

22	KARPELE	P.		TORO KINKENE	P.T.
34	SARALA	P.L.	53	NAKALA	P.
41	GBAMBELEDOUGOU	P.	56	Affluent du BASSO (Sud de YONDOLO)	P.T. Mors.
	KOUROUKONO	L.		KALAKALA	P. Mors.
43	DABAKALA	P.T.L.		Rivière BASSO (Route KALAKALA - BILIMONO)	P.L.
	TAGBONON	P.L.		Route KOLON- BILIMONO	T. Mors. L.
44	OUANDERAMA	P.L.			
45	LATO	P.			
	Affluent du SIKILINGO	Mors.			
46	BOUGOU	P. Mors.			

	SOKOLO (Affluent du Basso)	P. Mors. L.	64	GOUMBODOUGOU	M.L.
61	LISSOLO - SOBARA	P.F.L.	66	Affluent du SYIN	T. Mors. L.
	NAMAHOUDOUGOU	P.L.		BILIMONO	Mors. L.
62	Fleuve COMOE	P. Mors.		FIA	Mors.
63	KANIEGUEMA	P.L.		KOMOU	Mors. L.
				Rivière SANANBA	Mors. L.

NASSIAN

(Feuille NC-30-III)

11	SIRAKORO	P.L.	36	Confluent BAMOGO-IRINGOU	P.T.L.
14	Fleuve COMOE (Route Bouna-Comoe)	P. Mors. L.		Rivière BAMOGO	P.T. Mors.
	GANSE	L.		Rivière IRINGOU	P.F.
	TOUPE	P.L. Mors.med.	41	KOUASSIDOUGOU	P.L.
21	KAMELE	P.L.	43	BONDOYO	L.
	YEROBODE	P.L.		LANDE	L.
22	SANLO	P.L.		NASSIAN	P.F.L.
25	COMOE - HONGO	P.T.L.		PARHADY	L.
31	BANDAKAGNI - SOKOURA	P.	44	OUAKAODIGUE	L. Mors.
	SANGUEHI	P.L.	55	Route BOUNA - BONDOUKOU Km 70-80	P. Mors.
34	BOUGOULAYE	L.	56	Route BOUNA - BONDOUKOU Km 80-90	P. Mors.
	DEPINGO	L.			

BONDOUKOU

(Feuille NC-30-IV)

21	BONDOUKOU	P.L.	32	BOUROKPONKO	P.
----	-----------	------	----	-------------	----

ODIENNE

(Feuille NC-29-XI)

56	KENIN - GOUARA	P.	71	TIEKORODOUGOU	P.
64	BEREDOUGOU	P.	82	MOUSSADOUGOU	P.
65	KORO - QUELE	P.			
		-			

BOUNDIALI

(Feuille NC-29-XII)

12	SIREBA	P.	25	TYOLASSO	P. Mors.
13	FANDASSO	P.	26	TOMOZONO	P.
	MANYANA	P.		ZAKAHA	P.
	TORA	P.	32	KEBI	P.
14	Affluent BAGOUE	P. Mors.	34	KPEGBERE	P.
	KIBIKO	P.		Rivière BAGOUE	P.T.
	MADINANI	P.		Rivière PALE	P.T.
	Rivière BAORO	P.		Rivière SAOULA	P.
15	KAFINGUE	P.		Rivière TYORO	P.T. Mors.
	KORHOYERE	P. Mors.		TOBOUGOU	P.T.
	Rivière KEBIKOBA	P. Mors.	35	NOWONONGBON	P.
16	FENGOLO	P.		PLEUTYIMENE	P.
	TEBALA	P.		Rivière MISSEGLOU	P.
23	GAPYE	P.	36	DYEO	P.
	GBADO	P.		KORO	P.
	Rivière POROPARA	P. Mors.		TINAKAHA	P.
24	Rivière TYORO	P.T. Mors.	44	BOUNDIALI	P.T.
	Rivière POROPARA	P. Mors.		KATANRHA	P.T.
25	KODYARHA	P.		Rivière GBANONI	P.T.
	Rivière KOKA	P.	45	DUOKAMA	P.
	Rivière PALE	P. Mors.		KOLIA	P.

46	Rivière GBANONI	P.		Rivière GBANONI	P.
	GBON	P.		SAMOROSSOBA	P.
	KOUTO	P.	55	LEUNYOUGOU	
	Rivière BAGOUE	P.			

KORHOGO

(Feuille NC-30-VII)

16	Rivière BADENOU	P.T.		Rivière BANDAMA	P.T.
24	KONI	P.		Savane	Mors. L.
25	Fleuve BANDAMA entre		44	SINEMATIALI	P.T.
	NAFOUN et		46	Rivière LOKPOHO	P.T.
	TYEBILA	P.		Rivière LOUGOUMA	P.
26	Rivière BADENOU	P.T.	52	Rivière FARAKWO	P.T.L.
	SEHONKAHA	P.		Affluent du FARAKWO	P.L.
	TONHO (Rivière Koba)	P.T.		Savane	Mors. L.
32	NAPIOLEDOUGOU	P.	53	KOUTYENEDOUGOU	P.
33	TYORONYA	P.	54	Fleuve BANDAMA	P.T.
35	Fleuve BANDAMA	P.T.		FERKESSEDOUGOU	P.
	TAWARA	P.	56	Rivière LOKPOHO	P.T.
36	KABEVOGO	P.		NYBRONINGUE	P.
	KOROKAHA	P.		YAMELA	P.
	Rivière BADENI	P.T.	63	Rivière NZI	
42	KOMBORODOUGOU	P.		(à LAMEKAHA)	P.
			66	LASSOLOGO	P.

KONG

(Feuille NC-30-VIII)

12	Rivière LAFOURHOUAGA	P.		Rivière GBENE	P.T.Mors. L.
	Rivière NZI	Mors.	32	FASSELEMON	T. Mors.
	Route TOUALA -			MANORHOTA	P. Mors.
	GUIENDANA	Mors.		PARAKA	P. Mors.
	YEDIANDEKAHA	P.		Rivière GBENE	P.T. Mors.
13	Rivière BOUERLE	P.		Rivière KOUOBA (Route	
16	Rivière LERABA			KONG-TAFIRE)	P.
	(Gfte GRECHAN)	P.T.Mors,Med		SINDE (Rivière	
21	SEREGUETOUGOU	P.T. Mors.		KOUABA)	P.T. Mors.
	SINDALA	P. Mors.	33	KARGBORO	Mors.
	SOUKOUROULA	P. Mors.		KODARASSO	Mors.
22	BESSELE	P. Mors.		Rivière BANGO	Mors.
	DYANGALA	P. Mors.		Rivière KOUALON	
	FINDELE	L.		(GUIERTOUGOUNA)	T, Mors.
	NAFANA	Mors.		KONGOLO	P. Mors.
	TOUALA	Mors.		Rivière TOBOUROUGOU	
23	DARABOUGOU	Mors.		(près KAROUITA)	P.T. Mors.
	KAMONOKAHA	P.		Rivière SOUMBINGUI et	
	KÓNDIOTORHONA	Mors.		affluents	P. Mors.
	MARCHETOGO	Mors.	42	Affluent du GBENE (près	
	SIKOLQ	P. Mors.		PONGALA)	P.T. Mors.
24	BEREDOUGOU	Mors.	43	MAPINA	Mors.
	Rivière LALORHO	Mors.		Rivière KOLONKOKO	T. Mors.
	Rivière LANKONON			Rivière LINGBA	Mors.
	(près TINDALA)	T.		SARANDARA	Mors.
31	Affluent du BELEKE	P. Mors.	44	Rivière KOMOE	T. Mors.
	Entre KONG et			Route NASSIAN -	
	DUENANI	P. Mors.		MANGODARA	T. Mors.

51	KOLON	L. Mors.		SISSEKBO	P.T. Mors.
	Rivière TABOUGOU	P. Mors.	55	MOROKODOUGOU	P. Mors.
	Rivière SYIN	P. Mors.		TYEBETA	P.T. Mors.
	Route KOLON -		61	Affluent du SYIN	T. Mors.
	BILIMONO	L. Mors.		KONIENE	Mors.
54	BOLE	P.T.		Rivière SYIN	L. Mors.
	KOULOUMITA	P.T. Mors.	64	BAVE	P.T.L. Mors.
	LOROKBO	P.T. Mors.		OUANGO-FITINI	P.T. Mors.
	Rivière KOMOE	T. Mors.	65	TOUGBO	P.T. Mors.

TEHINI - BOUNA

(Feuille NC-30-IX-X)

13	BIGUILAI	Mors.		KELINKIKOYE	P.
14	BANBELA	P.T. Mors.		KINANI	P.T. Mors.
	MEDENA	P. Mors.		POROVITAN	Mors.
	TIMBAOURE	P. Mors.		SOGOBI	P.
15	LAGBO	P.T. Mors.		BATIYAL	P.
23	Rivière IRINGOU	P.		BEGUINTA	P.
24	Rivière IRINGOU	P.T. Mors.		BOUNOUBANA	P. Mors.
	SEMINDANA	P.T.		DALANA	P.T.
25	BELINKORE	P. Mors.		GUILENIORA	P.
	BINGUITO	P. Mors.		POUEMIGUE	P.
	DABILA	P.	44	BELENTOURO	P.
	DIKOITE	P. Mors.		MOMPERE	P.T. Mors.
	HANION	T. Mors.		NIAMOIN	P.T.L. Mors.
	HEVERO	P.T. Mors.		PAÏMOKO	Mors.
	KELETIGUI	P.		SAEDI	P.T.
	KOBORA	Mors.	45	BIELIFI	P.T.
	MEHIDAN	P.T. Mors.		BIELPIN	P.T.L.
	MINDA	Mors.		DOROPO	P.T.
	TAKOITE	P. Mors.		DOUAGBE	P.T.L.
	TAKOUE	P. Mors.		KODANA	P.
	TIEPARAGA	P.T. Mors.		LANTANGA	P.L.
	YALEFOU	P. Mors.		LINKI	P.T.L. Mors.
26	ANDAN	P.T. Mors.		MINKIO	P.T.
	KIELO	P. Mors.		NATATIOPOULOU	P.
	GOURETANTI	P.		SAIKO	P.T.L.
	GOURETONKOUÉ	P.		TINGO	P.T.
	GOVITAN	P.T. Mors.		TOTOVI	P.L.
	PANGUIRO	Mors.		YALO	P.
	PARBOULI	P.	46	BALTA	P.
34	BINIE	P. Mors.		BERIERA	P.T.
	DANBIRO	P.T. Mors.		BINAZI	P.
	KOUEBOUNOU	P.T. Mors.		KAPAR	T.
	Route TEHINI-BOUNA			KIVE	P.
	Km 4	P.T. Mors.		LANKIO	P.T. Mors.
	SEDOU	P. Mors.		NAKELE	P.T.
	TEHINI	P.T.L. Mors.		NIONA	P.T.
	TIOBIEL	P.T. Mors.		POURE	P.
35	AMANDI	P.L.		SEHINO	P.
	BOKI	P.T.L. Mors.		TAKPOBIRA	P.
36	FEKI	T.L. Mors.		TIAMANO	P.T.
	GOGO	P.T.L. Mors.		TINTIOURE	P.T.
	HOMIKAYE	P.L. Mors.	46	TIOBOULOUNNO	P.

	TITIRIKIOU	P.	62	Route BOUNA -	
	VINVERINA	P.T.		BONDOUKOU Km 12	Mors.
	WATIANAO	P.		Route BOUNA-TEHINI	
51	Route BOUNA -			Km 1	P.T. Mors.
	BONDOUKOU Km 30-50	P. Mors.	63	PANTZARANE	P.M.
53	BOUKO	P.T.L.	64	SANSAN	P.
	YALO	Mors.	65	BISENKOYE	P.
54	KOLAMPERE	P.		DANOA	P.
	VARALE	P.		KALAMON	P.T.
55	BISSANKOI	P.T.		LAGBO	P.
	DEKO	P.T.		LAKARA	P.
	KAKOTA	P.T.	66	Voir carte HAUTE -	
	KOUROUMBIRA	L.		VOLTA	P.T. Mors.
	LASOURRI	P.	72	BOUNA	T. Mors.
	NOMINERE	P.	73	POUAN	Mors.
	OULOMPERE	P.T.L.	74	Voir carte HAUTE -	
	SANFORO	P.		VOLTA	P. Mors.
	TINBELA	P.	75	Voir carte HAUTE -	
56	Voir carte HAUTE-			VOLTA	P.T. Mors.
	VOLTA	P.T.	82	MAZOU	Mors.
61	Route BOUNA -		83	Voir carte HAUTE -	
	BONDOUKOU Km 18-28	T. Mors.		VOLTA	P.T. Mors.

TIENKO

(Feuille NC-29-XVII)

51	KABANGUE	P.	62	KOUBAN	P. Mors.
	SANANFEREDOUGOU	P.T.		MBANA	P.
52	Entre KEHI et KEMISSIGA	Mors.		MISSAMAHANA	P. Mors.
	MAZELA	P. Mors.		TIENKO	P. Mors.
	Rivière BAOULE (près		71	KOMA	Mors.
	de KEHI)	P.T. Mors.			
	Rivière DIOKAN	P. Mors.			

TINGRELA

(Feuille NC-29-XVIII)

11	SYANHALA (Rivière			TIOLAKA	P.
	DOUDIAN)	P.	44	NIQUGANI	P.
34	ZELESSO	P.		Rivière LOUGOUNI	
41	ZANGUINASSO	P.		(près de FARA)	P.
42	BOLONA	P.		TAMANIA	P.
43	DARINYANI	P.		ZANASSO	P.
	MENIESSO	P.	53	KANAKORA	P.
	NANIASSO	P.	54	PAPARA	P.
	SAN	P.		Rivière BAGOE	P.T.

NIELLE

(Feuille NC-30-XIII)

11	MBENGUE	P.		Rivière LEOUO (vers	
	NOMBIRA	P.		TIAPLE)	P.
31	KASSIONGOKOURA	P.	42	DIERISSO	P.
	KATONON	P.	43	Rivière LERABA	P.T.
32	OUAMELHORO	T.	21	KOROLOGO	P.
	TEPLEZIEFOGO	P.T.		NALOGO	P.T.
33	KAPLOUGO	P.		SANDREGUE	P.
41	BAKOUNADIVOGO	P.		TIEBATOGO (rivière	
	DIAOUALA	P.		NGARA)	P.T.

51	KADOKIENVOGO	P.		ZEPEVOGO	P.
	Rivière KOFI	P.	61	Rivière LERABA	P.T.M.
	MAHANDOUGOU	P.	62	Rivière KOFI	P.
	PLEUHOOU	P.		Rivière LERABA	P.T.M.
52	Rivière KOFI	P.			

TABLEAU I

Répartition des différentes espèces de glossines en Côte d'Ivoire
selon les zones de végétation et la pluviométrie annuelle

ESPECES	ZONES DE VEGETATION					PLUVIOMETRIE			
	Savane			Forêt		moins de 1200 mm	1200 à 1400 mm	1400 à 1600 mm	plus de 1600 mm
	Soudanaise	Sub-Soudanaise	Guinéenne	Semi-décidue	Ombrophile				
G. palpalis	+	+	+	+	+	+	+	+	+
G. tachinoïdes	+	Mankono + * Dabakala Nassian	(+) * Bouaké	(+) * Gagnoa Séguéla	—	+	+	± **	—
G. pallicera	—	(+)	+	+ * Agnibékrou	(+)	+	+	+	+
G.m. submorsitans	+	+	(+)	(+) * Bouaké Man	—	+	+	± **	—
G. longipalpis	+	+	+	(+)	—	+	+	+	—
G. medicorum	(+) * Kong	(+)	(+)	(+)	(+) * Soubre	(+)	(+)	(+)	(+)
G.f. fusca	—	(+)	+	+	+	+	+	+	+
G.n. nigrofusca	—	—	(+)	+ * Séguéla	+	(+)	+	+	+

(+): capture exceptionnelle. Bouaké *: mention nouvelle de l'espèce depuis la publication de la carte de Rickenbach dans le degré carré signalé.

** : présence entre 1400 et 1500 mm — absence au-delà de 1500 mm.

Composition et impression : COPEDITH
7, rue des Ardennes, 75019 Paris

Dépôt légal No 2814 - 2è trimestre 1981

O.R.S.T.O.M.

Direction générale :

24, rue Bayard, 75008 PARIS

Service des Editions :

70-74, route d'Aulnay, 93140 BONDY

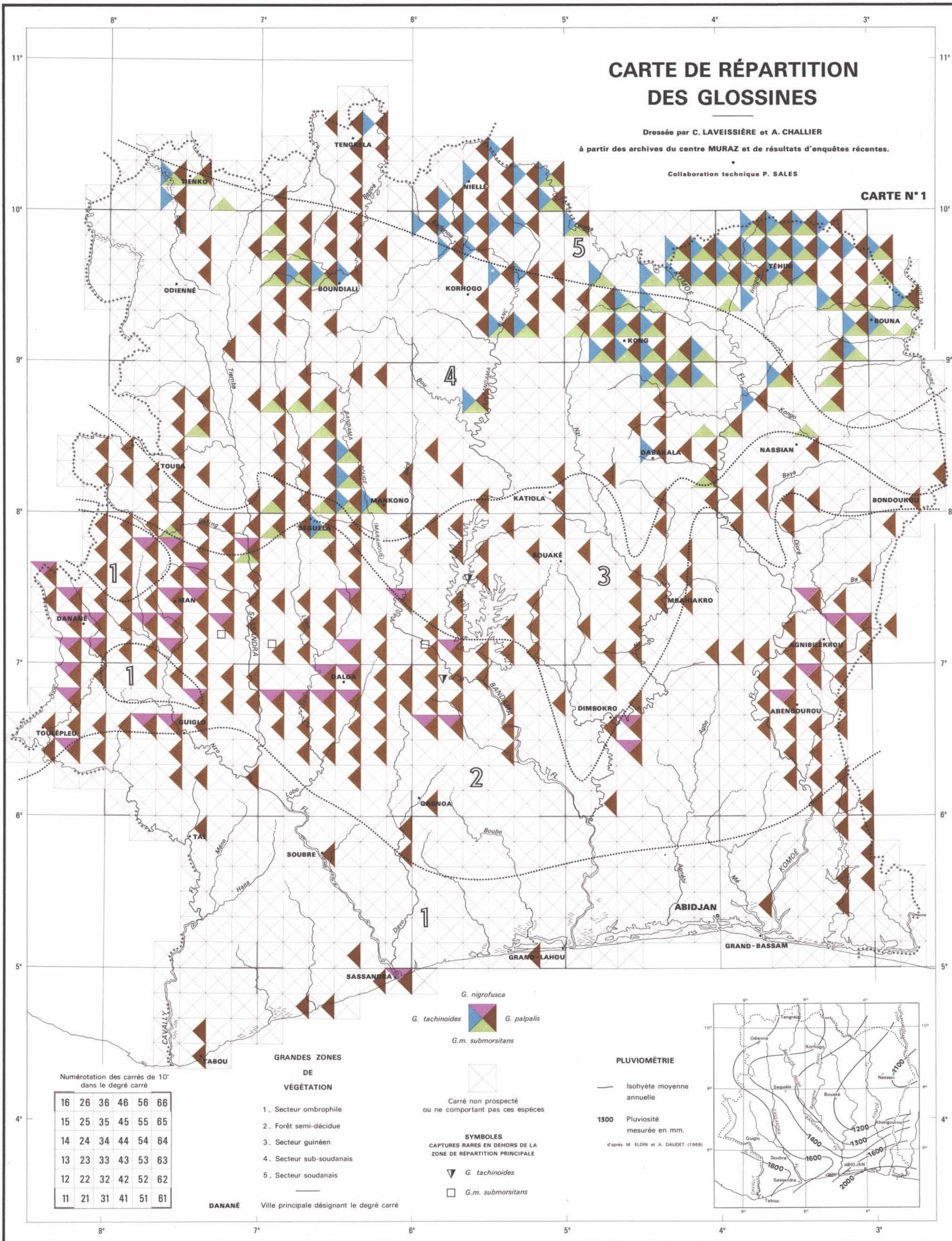
O.R.S.T.O.M. Editeur
Dépôt légal :
ISBN 2-7099-0587-6

CARTE DE RÉPARTITION DES GLOSSINES

Dressée par C. LAVEISSIÈRE et A. CHALLIER
à partir des archives du centre MURAZ et de résultats d'enquêtes récentes.

Collaboration technique P. SALES

CARTE N° 1



Numérotation des carrés de 10' dans le degré carré

16	26	36	46	56	66
15	25	35	45	55	65
14	24	34	44	54	64
13	23	33	43	53	63
12	22	32	42	52	62
11	21	31	41	51	61

- GRANDES ZONES DE VÉGÉTATION**
1. Secteur ombrophile
 2. Forêt semi-décidue
 3. Secteur guinéen
 4. Secteur sub-soudanais
 5. Secteur soudanais
- DANANÉ Ville principale désignant le degré carré

- SYMBOLES CAPTURES RARES EN DEHORS DE LA ZONE DE RÉPARTITION PRINCIPALE**
- ▼ *G. tachinoïdes*
 - *G. m. submorsitans*
- SYMBOLES**
- *G. nigrofusca*
 - ▲ *G. tachinoïdes*
 - ▲ *G. palpalis*
 - ▲ *G. m. submorsitans*
- Carré non prospecté ou ne comportant pas ces espèces

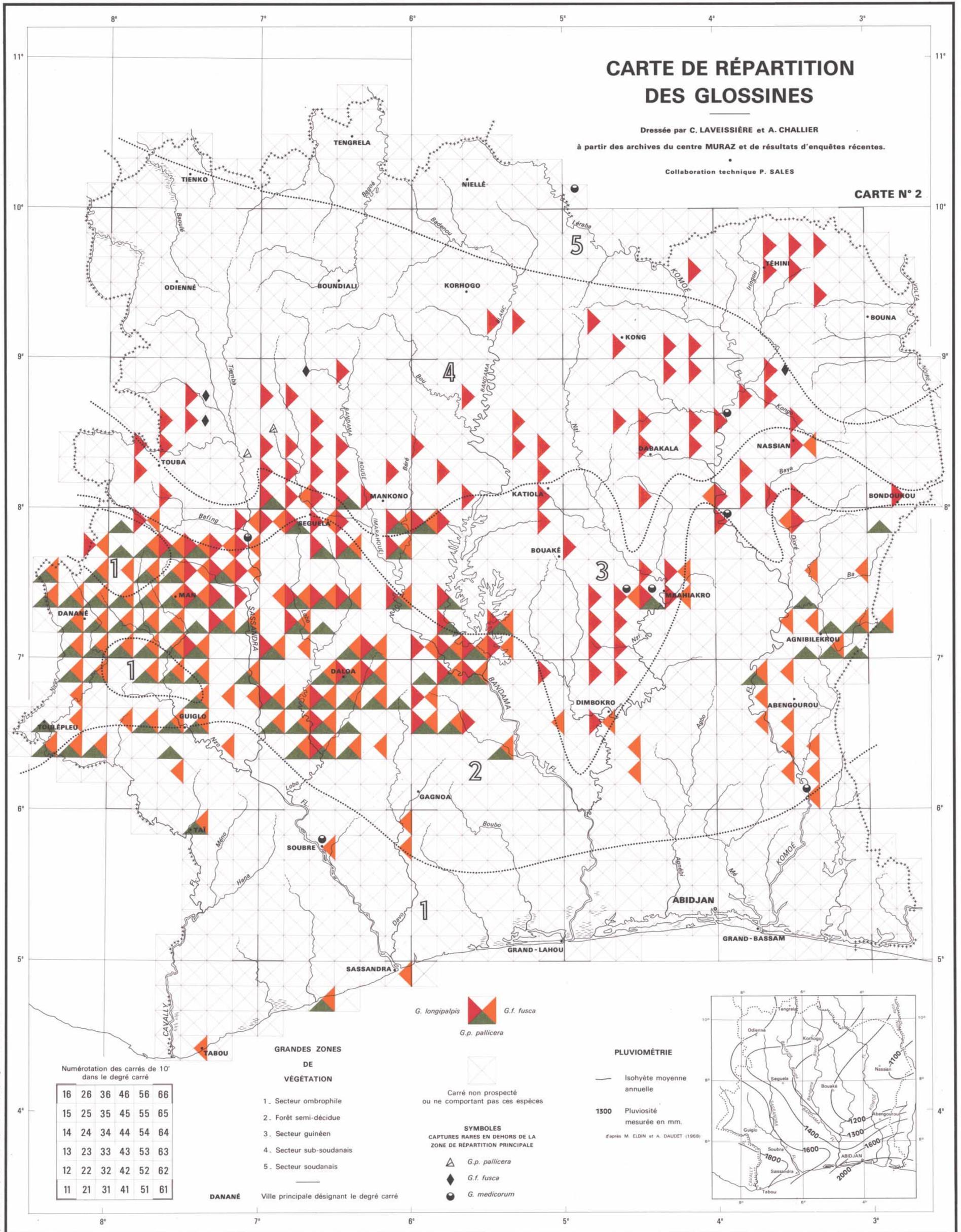
- PLUVIOMÉTRIE**
- Isohyète moyenne annuelle
 - 1300 Pluviosité mesurée en mm.
- d'après M. ELGIN et A. DAUDET (1958)

CARTE DE RÉPARTITION DES GLOSSINES

Dressée par C. LAVEISSIÈRE et A. CHALLIER
à partir des archives du centre MURAZ et de résultats d'enquêtes récentes.

Collaboration technique P. SALES

CARTE N° 2



Numérotation des carrés de 10' dans le degré carré

16	26	36	46	56	66
15	25	35	45	55	65
14	24	34	44	54	64
13	23	33	43	53	63
12	22	32	42	52	62
11	21	31	41	51	61

GRANDES ZONES DE VÉGÉTATION

1. Secteur ombrophile
2. Forêt semi-décidue
3. Secteur guinéen
4. Secteur sub-soudanais
5. Secteur soudanais

DANANÉ Ville principale désignant le degré carré

G. longipalpis *G. fusca*
G. p. pallicera

Carré non prospecté ou ne comportant pas ces espèces

SYMBÔLES CAPTURES RARES EN DEHORS DE LA ZONE DE RÉPARTITION PRINCIPALE

G. p. pallicera
 G. f. fusca
 G. medicorum

PLUVIOMÉTRIE

Isohyète moyenne annuelle
1300 Pluviosité mesurée en mm.
d'après M. EL DIN et A. DAUDET (1968)

